

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Étaient présents :

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Monique LEPINE, Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Fernando Do NASCIMENTO, Pierre – Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Benoit CHAUMARD, Catherine CLEMENT, Alex AGERON, Pierre BARJON

Absents ayant donné pouvoir : Virginie LIVET a donné pouvoir à Danielle SERILLON –

Absents : Frédéric BOISSONNET , Eddy DELABEYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Florence RAVINET est désignée secrétaire de séance.

3/ Après avoir rappelé l'ordre du jour, Monsieur le maire soumet ensuite le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2024 à l'approbation du conseil municipal. - Le procès-verbal est voté à l'unanimité –

Monsieur le maire propose d'aborder le premier sujet :

AFFAIRES GENERALES- FINANCES

FINANCES

Danielle Sérillon fait le point sur les finances (Etat arrêté au 03/07)

Chapitre	Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	255 670.39 €	164 369.81 €	64.3%	91 300.58 € 35.7%
012	Charges de personnel et frais assimilés	336 974.00 €	172 239.23 €	51.1%	164 734.77 € 48.9%
023	Virement à la section d'investissement	177 700.00 €	0.00 €	0.0%	177 700.00 € 100.0%
042	Opérations ordre transf. entre sections	8 687.00 €	7 263.97 €	83.6%	1 423.03 € 16.4%
65	Autres charges de gestion courante	200 299.00 €	92 751.28 €	46.3%	107 547.72 € 53.7%
66	Charges financières	15 096.00 €	8 710.92 €	57.7%	6 385.08 € 42.3%
67	Charges spécifiques	650.00 €	365.24 €	56.2%	284.76 € 43.8%
Total	DEPENSES	995 076.39 €	445 700.45 €	44.8%	549 375.94 € 55.2%
RECETTES					
002	Résultat de fonctionnement reporté	103 632.39 €	0.00 €	0.0%	103 632.39 € 100.0%
013	Atténuations de charges	9 100.00 €	1 898.53 €	20.9%	7 201.47 € 79.1%
042	Opérations ordre transf. entre sections	8 687.00 €	7 263.79 €	83.6%	1 423.21 € 16.4%
70	Prod. services, domaine, ventes divers	44 150.00 €	18 598.79 €	42.1%	25 551.21 € 57.9%
73	Impôts et taxes	103 222.00 €	51 616.84 €	50.0%	51 605.16 € 50.0%
731	Fiscalité locale	301 477.00 €	136 711.85 €	45.3%	164 765.15 € 54.7%
74	Dotations et participations	226 158.00 €	145 459.43 €	64.3%	80 698.57 € 35.7%
75	Autres produits de gestion courante	198 000.00 €	101 220.82 €	51.1%	96 779.18 € 48.9%
77	Produits spécifiques	650.00 €	616.31 €	94.8%	33.69 € 5.2%
Total	RECETTES	995 076.39 €	463 386.36 €	46.6%	531 690.03 € 53.4%

En ce qui concerne l'investissement monsieur le maire explique qu'aucune dépense n'a été engagée à ce jour à part le remboursement du 1^{er} prêt à court terme pour 800 000 €-

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

BUDGET PRINCIPAL : D/2024/37 : DM 2

Danielle Sérillon donne lecture de la décision modificative N°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 65736211 : Subv. de fonct. aux BA et régies admin.	2 500.00 €			
D 657363 : Subventions de fonctionnement au CCAS/C		2 500.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 500.00 €	2 500.00 €		
R 74718 : Autres participations Etat				1 560.00 €
R 7472 : Participation régions			1 560.00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations			1 560.00 €	1 560.00 €
Total	2 500.00 €	2 500.00 €	1 560.00 €	1 560.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2041582 : Autres grpts - Bâtiments et installat°		37 660.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		37 660.00 €		
R 168758 : Dettes - Autres groupements				37 660.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				37 660.00 €
Total		37 660.00 €		37 660.00 €
Total Général		37 660.00 €		37 660.00 €

La DM N° 2 est adoptée à l'unanimité des présents -

(Arrivée de monsieur Alex AGERON à 18 h 10)

TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX

1/ Point sur le lotissement

Lot N° 2

Monsieur le maire informe l'assemblée que la vente du lot N°2 a été signée chez Maître RICHAUD Notaire à VIENNE (38) mardi 2 juillet pour un montant de 117 000 €

Lot N°1 : D/2024/38 : Prix de vente

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la vente du Lot N°1 cadastré C 2099 pour 965 m² a été confiée à l'agence « Emotion Immobilier » de SERRIERES. Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le prix de vente avait été fixé à 80 000 € hors honoraires de l'agence - Monsieur le maire explique que l'agence a reçu une offre d'achat de monsieur Brottes JérémY et madame Besson Zoé demeurant à FELINES (07) et qui a été négociée à 75 000 € hors honoraires - Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer sur cette offre d'achat :

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

DECIDE d'accepter la proposition d'achat de monsieur Brottes JérémY et madame Besson Zoé demeurant à FELINES (07) pour un montant à 75 000 € hors honoraires -

ACCEPTE le montant des honoraires de l'agence « Emotion Immobilier » fixé à 5000 €.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer un compromis de vente avec monsieur Brottes JérémY et madame Besson Zoé demeurant à FELINES (07) chez maître RICHAUD, notaire à VIENNE (38).

DIT QUE monsieur le maire ou son représentant est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives et financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents utiles à cet effet.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Monsieur le maire explique que le compromis d'achat devra être signé avant le 25 juillet.
Il donne ensuite le coût des travaux de viabilisation des terrains qui est évalué à ce jour à 48 127.30 €. Le bénéfice de cette opération pourrait atteindre 120 000 € environ ;
Catherine CLEMENT demande si une partie du bénéfice sera restituée au CCAS- Monsieur le maire répond que cela fera l'objet d'une discussion avec le conseil municipal.

Arrivée de Pierre Barjon à 18 h 25

2/ Travaux et divers

Travaux Cités BELLERIVES

Monsieur le maire rappelle le projet de rénovation énergétique des cités Florales et Bellerives qui consiste à isoler les bâtiments par l'extérieur, remplacer les volets et les portes extérieures et divers petits travaux de maçonnerie- Il rappelle également que, dans un premier temps, les travaux seront exécutés sur les cités Bellerives car les subventions sollicitées auprès des financeurs n'ont pas été à la hauteur espérée.

Monsieur le maire explique que la commune fera appel à une assistance à maîtrise d'œuvre pour le dépôt du permis de construire et à une assistance à maîtrise d'ouvrage notamment pour préparer et suivre les marchés de travaux ; il convient également de revoir la demande de financement auprès d'Annonay Rhône Agglo et réactualiser le plan de financement des travaux qui sera transmis aux différents financeurs - Ainsi monsieur le maire propose les délibérations suivantes :

D/2024/39 : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il a sollicité le SDEA pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation thermique des 2 bâtiments des cités Bellerives, et notamment à la préparation des DCE (dossier de consultation des entreprises), la mise en ligne de la consultation et l'analyse des offres reçues.

Monsieur le maire donne lecture des conditions financières de la mission soit un montant forfaitaire de 3 037.50 € HT soit 3 645 € TTC

Monsieur le maire soumet cette proposition à l'assemblée :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la proposition du SDEA pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation thermique des 2 bâtiments des cités Bellerives pour un montant forfaitaire HT de 3037.50 € soit 3 645 € TTC

AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir entre la commune et le SDEA

D/2024/40 : Contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il a sollicité EAD Searl et 3D ingénierie pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique des 2 bâtiments des cités Bellerives, et notamment à la constitution du dossier de permis de construire et étudier avec la commune les modalités de réalisations des travaux.

Monsieur le maire donne lecture des conditions financières de la mission qui sont réparties comme suit :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

	EAD Searl	3D ingénierie
Total HT	4 650.00	4650.00
TVA	930.00	930.00
TOTAL TTC	5 580.00	5 580.00

Soit un montant total forfaitaire de 9 300.00 € HT soit 11 160.00 € TTC. Monsieur le maire soumet cette proposition à l'assemblée :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la proposition d'EAD Searl et 3 D Ingénierie pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique des 2 bâtiments des cités Bellerives pour un montant forfaitaire de 9 300.00 € HT soit 11 160.00 € TTC.

D/2024/41 : Demande de fonds de concours à Annonay Rhône Agglo

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Par délibération N° 2021-316, en date du 27 septembre 2021, le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo a décidé la mise en place d'un fonds de solidarité au bénéfice de ses communes membres, pour une durée de 6 ans à compter de 2021, afin de soutenir les projets d'investissement s'inscrivant dans le projet de territoire ou concourant à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Une enveloppe financière de 700 000€ est ouverte chaque année.

Monsieur le maire rappelle le projet qui consiste à la rénovation énergétique de 2 bâtiments à usage locatif. L'objectif étant d'améliorer la performance énergétique de ces bâtiments, et d'amener des économies d'énergie aux locataires tout en répondant au plan de sobriété énergétique à échéance de 2030.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération au titre du fonds de concours 2024.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

	Dépenses HT	Recettes
Travaux	261 730 .00	
Subvention - Etat fonds verts		72 000.00
Subvention Département		72 000.00
Communauté d'Agglomération (FDC)		44 378.00
Autres SDE 0707		15 000.00
Reste à charge de la Commune		58 352.00
TOTAL	261 730 .00	261 730.00

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

APPROUVE le dossier de demande de fonds de concours 2024 pour le projet de rénovation énergétique des cités Bellerives pour un montant global de travaux de 261 730.00 € HT

SOLLICITE le fonds de concours 2024 dans le cadre du fonds de solidarité aux Communes à hauteur de 44 378.00 €, dans la limite maximale de 50% du reste à charge pour la commune.

ADOpte le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

D/2024/42 : Plan de financement réactualisé

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 27 mars 2024 approuvant le projet de rénovation énergétique des cités Florales et Bellerives et son plan de financement. Il rappelle également que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de différents financeurs.

Monsieur le maire informe l'assemblée, qu'entre temps, le plan de financement a été modifié suite à la prise en compte de nouveaux éléments. En effet la commune, faute de financement suffisants, a décidé de réaliser les travaux de rénovation en 2 temps, ainsi la première tranche de travaux sera exécutée sur les 2 bâtiments des cités Bellerives -

Ceci exposé monsieur le maire demande à l'assemblée de valider le nouveau plan de financement qui sera transmis aux différents financeurs :

	DEPENSES HT	RECETTES
Travaux	249 393.00	
AMO	3 037.00	
Architecte	9 300.00	
Subvention Etat FONDS VERT		72 000.00
Subvention Département		72 000.00
SDE 07		15 000.00
Communauté d'Agglomération (FDC)		44 378.00
Sous total		203.378
Fonds propres commune		58 352.00
TOTAL	261 730.00	261 730.00

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement réactualisé

MANDATE le maire pour transmettre le plan de financement auprès des financeurs.

AUTORISE Monsieur le Maire, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Travaux Assainissement :

Pierre -Yves Boudin rappelle la réunion d'informations avec les commerçants et riverains fixée le 17 juin dernier et qui concernait l'organisation du chantier destiné à la réalisation du bassin d'orage qui sera créé au niveau du quai nord ainsi qu'un local technique. Une dizaine de personnes étaient présentes ainsi que le cabinet BEAUR en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage d'Annonay Rhône Agglo. Il a été rappelé que les travaux devraient débuter courant-septembre pour un an-

Monsieur le maire rappelle que ces travaux indispensables vont occasionnés des perturbations au niveau de la circulation, du stationnement et des riverains de proximité- Tout sera mis en place pour limiter au maximum les nuisances.

Travaux Aire de camping-car

Monsieur le maire explique que l'enrochement à l'intérieur de l'aire de camping-car a été réalisé par l'entreprise BADIN. Cet aménagement a été mis en place afin de limiter à 6 le nombre des camping-cars autorisés à stationner à l'intérieur de l'aire. La plantation de végétaux est terminée, les conteneurs (ordures ménagères et verres) ont été installés par la COVED, ils seront remplacés à l'automne par des conteneurs semi enterrés-

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

D/2024/43 : Tarif de stationnement des camping- cars

Monsieur le maire propose à l'assemblée de mettre en place un tarif pour le stationnement des camping-cars- Il propose d'appliquer un tarif forfaitaire par nuitée, ce droit de place comprendra le stationnement du véhicule, l'accès à l'eau et l'accès à la borne de vidange. Monsieur le maire propose de fixer le droit de place à 10 € par nuitée avec une durée de stationnement limitée à 2 nuits consécutives -

Monsieur le maire demande à l'assemblée de délibérer

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire :

FIXE le tarif pour le stationnement des camping-cars à 10 € par nuitée

DIT QUE la durée de stationnement sera limitée à 2 nuits consécutives

DIT QUE le droit de place sera encaissé au moyen de chèque bancaire ou paiement par carte bancaire (TPE) sur place

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents afférents à la mise en place d'un terminal de paiement électronique (TPE) et notamment le formulaire d'adhésion au système d'acceptation des paiements par Carte Bancaire-

Cimetière :

Madame Lépine présente et commente le règlement intérieur des cimetières de la commune – celui-ci n'appelle aucune remarque de l'assemblée et monsieur le maire propose de valider le projet tel que présenté :

D/2024/44 Approbation du règlement des cimetières

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement des cimetières de la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants

- Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants,

- Vu le Code Pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18,

- Vu les lois et règlements concernant les opérations funéraires, les lieux d'inhumation, la crémation et les divers modes de sépultures,

- Vu le projet de règlement présenté

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet règlement des 3 cimetières qui sera annexé à la présente délibération **AUTORISE** monsieur le maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération

Travaux et divers

Pierre-Yves Boudin explique que la société DSR a été contactée afin d'effectuer des travaux de peinture pour la signalisation au sol (passage piétons) -

Le passage à gué est régulièrement emprunté par les autocaristes, pourtant cela est interdit – Pour remédier à cette situation un portique pourrait être installé avec une hauteur limitée.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un agent technique est en congé maladie- Une personne a été recrutée en CDD pour son remplacement.

Il explique également que les travaux de tonte et d'entretien de la voirie ont pris du retard, et que les agents vont bientôt être en congés. Ainsi l'association « active emploi » d'Annonay a été contactée afin de d'obtenir des propositions pour une intervention sur la commune.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Une proposition pour une prestation clés en main (matériel et personnel compris) ou la mise à disposition de 2 agents, sous contrôle de la commune, pour un taux horaires de 21, 40 € de l'heure + frais de déplacement 0.52 € /KM – Après discussion la deuxième solution est retenue.

Proposition de Benoit Chaumard : recruter un 3 -ème agent pour éviter à l'avenir cette situation - Monsieur le maire répond que cela n'est pas dans les possibilités financières de la commune.

Point PLUIH

Monsieur le maire explique que l'enquête publique s'est terminée le 28 juin dernier à 17 h 00 ; Il rappelle que lors de la permanence du commissaire enquêteur, il a été réitéré les différentes observations et suggestions de la commune sur le projet PLUIH et qui concerne l'aménagement de la zone de Vernat et notamment son passage de la zone en Ua2 en Ua 1, la prise en compte du linéaire commercial dans sa continuité sur l'ensemble de la commune et l'OAP Helvetia (orientation d'aménagement programmée)

Monsieur le maire explique qu'ensuite les contributions de l'ensemble des communes et des particuliers seront reprises dans un rapport des commissaires enquêteurs –

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

CANTINE SCOLAIRE

Madame Lépine indique que le règlement de la cantine/garderie est en cours de rédaction, il sera transmis aux parents d'élèves à la rentrée des classes-

D/2024/45 Tarifs 2024/2025

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'ESAT de Roiffieux qui informe la commune de l'augmentation du prix du repas fourni et livré pour la rentrée prochaine de septembre 2024.

Monsieur le maire rappelle que le prix du repas facturé actuellement par l'ESAT est de 4.53 € TTC. Pour la nouvelle rentrée scolaire 2024/2025 le tarif du repas est fixé à 4.66 € TTC

Monsieur le maire demande à son conseil de délibérer sur ce nouveau tarif :

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents

VALIDE le tarif du repas livré à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 soit 4.66 €TTC

FIXE le prix du repas qui sera facturé aux familles à 4.66 € TTC soit le prix coûtant.

Conseil d'école

Mme Lépine donne le compte du dernier conseil d'école du 13 juin à retenir :

- L'effectif actuel 48 élèves inscrits
- Des mouvements du personnel enseignant sont prévus à la rentrée
- La directrice a présenté le Bilan de l'Auto-évaluation de l'école
- Proposition d'intervention d'une bénévole dans le cadre de « lire et faire lire » pour des séances de lecture une fois par semaine pour 160 euros par an
- Proposition émanant d'Annonay Rhône Agglo pour des interventions musicales en milieu scolaire, plusieurs offres sont présentées avec un engagement pour la commune sur 2 ans et le choix d'un cycle horaire suivant les classes primaires ou maternelles - A revoir en septembre avec les institutrices-
- Demande pour reconduire les petits déjeuners pour la rentrée, en attente de l'accord-
- A noter l'obtention d'une participation de 3000 € du Crédit Agricole pour l'acquisition de matériel pour les élèves en difficultés –

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

- Les enseignants ont été informés de l'étude du projet de rénovation de l'école
- L'achat d'un meuble de rangement pour la classe maternelle a été sollicité
- Le thème retenu pour la kermesse de fin d'année « les olympiades »

COMMUNICATION, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

Musée des Mariniers :

Rappel des Journées européennes du patrimoine qui auront lieu les 21 et 22 septembre prochain
Danielle Serillon explique que l'inventaire des collections se poursuit actuellement 424 fiches ont été traitées- Il y a encore beaucoup de travail à faire-

La compagnie Belle Trame présentera son spectacle au musée le 27 juillet prochain – Les réservations se feront auprès l'OT d'ANNONAY - Le prix de la place est fixé à 7 euros.

CITOYENNETE -VIE ASSOCIATIVE - SPORT- FESTIVITES

Beach rugby des 29 et 30 juin : bilan mitigé, malgré la présence de 110 joueurs. Peu de public au rendez-vous, peut être par manque de communication.

Concert Pascal chante Johnny : de bons retours sur le spectacle du 15 juin - Les spectateurs s'étaient déplacés nombreux (environ 600 personnes)

Feu d'artifice du 13 juillet et fête foraine :

Des barrières et des blocs béton seront installés pour sécuriser la zone de tir du feu d'artifice.
Comme l'année passée la fête foraine sera installée quai sud – Un coffret électrique « festivités » sera installé-

Durant les festivités l'éclairage public sera rétabli la nuit de l'avenue Helvetia jusqu'au musée.

La séance est levée à 20 H 15

Le maire

Le secrétaire